VILLE D'HAUBOURDIN



projet éducatif territorial

2018-2021

Intégrant le Plan mercredi









La Ville d'Haubourdin a élaboré son Projet Educatif Territorial avec l'ensemble des partenaires contribuant à la définition et à la mise en œuvre des actions en direction de la jeunesse.

Le PEDT s'appuie sur les textes réglementaires suivants :

- Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (JO du 26 janvier 2013)
- Circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps d'enseignement scolaire et des activités pédagogiques complémentaires dans le premier degré
- Circulaire interministérielle n° 2013-036 du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial
- Décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités organisées dans ce cadre
- Décret n° 2013-705 du 2 août 2013 portant application de l'article n° 67 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les taux des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré.
- Décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre
- \bullet Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques
- Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et règles applicables aux accueils de loisirs

Le PEDT définit la politique menée à destination des 0 – 25 ans et notamment le Plan mercredi

RESPONSABLE DU PROJET : Bernard Delaby, Maire d'Haubourdin **ADRESSE :** 11 rue Sadi Carnot, BP 70159, 59482 HAUBOURDIN cedex

TABLE DES MATIÈRES

I/ TERRITOIRE CONCERNÉ	5
1 - Le public	
2 - Périodes et horaires concernés	
3 - Dispositifs concernés	
II/ PILOTAGE ET OBJECTIFS	0
1 – Comité technique du PEDT	
2 – Les autres instances	
3 – les objectifs partagés	
4 – Evaluation et suivi	11
III/ ORGANISATION ET ACTIVITÉS	13
1 – Les rythmes scolaires et périscolaires	13
a) le temps d'enseignement	
b) Les temps périscolaires de la Ville	13
c) les activités du mercredi du Centre Social	15
d) Les axes des projets d'école pris en compte dans la conception (
activités périscolaires du plan mercredi	16
e) La prise en compte du handicap	17
2 – les moyens	18
a) Les équipements de qualité et structurant le territoire	
b) Des dispositifs financiers pour l'accès de tous aux activités spor	
culturelles ou de loisirs	18
c) Les conventions partage des locaux	19
3 – la place des familles	19
CONCLUSION	23

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la mise en place des contrats de ville, un diagnostic réalisé à l'échelle de l'agglomération lilloise a orienté la commune d'Haubourdin vers deux axes prioritaires : l'urbanisme et l'éducation. Le diagnostic fait par la ville a élargi les champs d'intervention en définissant également deux sous-axes prioritaires : l'habitat / l'amélioration du cadre de vie et la citoyenneté / la participation des habitants. Des axes secondaires ont été arrêtés : la santé, la sécurité, la prévention de la délinquance et la citoyenneté, l'éducation, l'insertion et l'emploi.

Depuis, à travers ses politiques éducative, sportive, culturelle, loisirs, jeunesse, la Ville d'Haubourdin mène des actions qui favorisent :

- l'accès au sport, à la culture, aux loisirs des enfants et adolescents de 2 à 18 ans ;
- l'apprentissage de la vie associative et de la citoyenneté ;
- le développement de connaissances, d'aptitudes et de capacités, (maîtrise de son corps, communication...)

Autant de facteurs qui concourent à l'épanouissement personnel et à la réussite scolaire des enfants et adolescents de cette classe d'âge.

Forte des différents dispositifs auxquels elle a adhéré, la Ville d'Haubourdin a toujours travaillé à l'évolution de sa politique d'éducation et de jeunesse en fonction des besoins du public. Au fil du temps, de nouveaux axes ont émergé :

- le besoin en lieux d'accueil
- la réussite éducative et l'insertion
- · le soutien à la parentalité

Cette démarche volontariste place l'éducation au centre des priorités et montre la responsabilité que la collectivité prend face aux enjeux éducatifs, aux côtés de ses partenaires que sont l'Education Nationale, les parents, les associations, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la CAF, l'UTPAS et les autres acteurs de l'enfance et de la jeunesse.

Par la mise en place d'actions cohérentes et d'un réel réseau d'acteurs éducatifs, la Municipalité a constitué le terreau propice à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial. Depuis 2014, ce dernier s'attache, dans le prolongement des actions et dispositifs mis en oeuvre, à permettre, notamment par son articulation des temps libres et des temps scolaires, une prise en charge globale de l'enfant de 0 à 25 ans. Ce projet met en lumière l'offre de services du territoire en adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes mais aussi la cohérence du réseau d'acteurs dans une démarche de co-éducation et d'un partenariat renforcé au service de l'épanouissement et de la réussite des enfants.

La mise en place du Plan Mercredi, centré sur les accueils de loisirs du mercredi organisés par le Centre social, et qui intégrera à partir de septembre 2019 le temps de la pause méridienne et les accueils du matin et du soir, organisés par la Ville sur le temps scolaire, renforce cette complémentarité éducative sur un territoire ainsi que cette recherche d'une offre accessible et diversifiée pour tous.

I/TERRITOIRE CONCERNÉ

Le projet concerne uniquement la commune d'Haubourdin. Il n'y a pas de développement d'un projet intercommunal pour le moment. La Ville a été exclue de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville. Certains quartiers sont classés « territoire de veille ». La Ville dispose au moment de la rédaction de ce projet d'un soutien financier dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative.

Le plan mercredi concerne les 2-11 ans scolarisés ou résidant sur la commune d'Haubourdin.

1 - Le public

Le Projet Éducatif Territorial est un outil de travail et de réflexion pour la tranche d'âge 0-25 ans (révolus). A titre indicatif, quelques chiffres* qui donneront un aperçu quantitatif d'une partie de la tranche d'âge concernée par le projet.

Année	Nb d'enfants 0-2 ans révolus	Nb d'enfants 3-5 ans révolus	Nb d'enfants 6-11 ans révolus	Nb de jeunes 12-17 ans révolus	Total 6-17 ans
2017	632	555	1139	701	1840
2016	637	560	1168	692	1860
2015	627	560	1144	695	1839

^{*} chiffres CAF – diagnostic CEJ 2018

Public concerné par le PEDT et le plan mercredi

• Ecoles Publiques :

Niveau maternel moins de 3 ans (TPS): 43 Niveau maternel entre trois et cinq ans: 466

Niveau élémentaire: 764

TOTAL: 1273

École maternelle Louis Cordonnier Rue du Capitaine Haezebrouck

École maternelle La Pépinière Avenue de la Pépinière

Groupe Scolaire Le Petit Prince Rue Léon Gambetta École maternelle Théophile Crapet

Avenue Roger Salengro

École maternelle Pierre et Marie Curie

Avenue de l'Europe

École élémentaire Louis Cordonnier Rue du Capitaine Haezebrouck École élémentaire Léo Lagrange Avenue de l'Europe École élémentaire Roger Salengro Avenue de Beaupré

· Ecoles Privées:

Niveau maternel moins de trois ans (TPS) : 16 Niveau maternel entre trois et cinq ans : 174

Niveau élémentaire: 297

TOTAL: 487

École Privée La Sagesse, 49 Rue Albert Vanderhaghen École Privée Saint Michel, 50 Rue du Général Leclerc

Public concerné par le PEDT

· Collèges et Lycées :

- Lycée général et professionnel Beaupré : 1445 élèves

avenue du Beaupré

Collège La Sagesse : 300 élèves49 Rue Albert VanderhaghenCollège Le Parc : 396 élèves

avenue de l'Europe

- Collège Jules Ferry : 771 élèves rue du Capitaine Haezebrouck

2 - Périodes et horaires concernés

Le Projet Éducatif Territorial couvre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Ils seront décrits un peu plus loin dans le projet. A ce titre, il prend en compte les activités du mercredi et intègre donc le Plan Mercredi.

Le Plan Mercredi couvre les temps d'accueils du mercredi organisés par le centre social, de 9h à 12h et de 14h à 17h30 avec un accueil à 8h30 et 13h30. Les enfants peuvent être pris en charge sur le temps du midi pour la restauration. Une garderie est proposée à 8h le matin et de 17h30 à 18h30 le soir.

A partir de septembre 2019, l'ensemble du périscolaire des écoles publiques, les jours d'enseignement, sera déclaré en accueils collectifs de mineurs et sera intégré au Plan mercredi :

- la pause méridienne de 11h45 pour les maternelles et 11h50 pour les élémentaires à 13h30 pour les maternelles et 13h40 pour les élémentaires
- les accueils du matin de 7h à 8h20
- les accueils du soir de 16h15 pour les maternelles et 16h20 pour les élémentaires à 19h

3 - Dispositifs concernés

Le Projet Educatif Territorial recouvre l'ensemble des dispositifs liés à la politique enfance jeunesse de la Ville et des partenariats avec les différents acteurs éducatifs. Ces différents dispositifs sont donc articulés les uns avec les autres :

- les services périscolaires de la Ville : accueils de loisirs, pauses méridiennes et garderies
- les services extrascolaires de la Ville : théâtre, musique, arts plastiques, accueils de loisirs du mois d'août
- le contrat unique d'agglomération Lille Métropole : depuis 2015, les projets locaux participant à la politique de la ville sont portés à la connaissance des principaux financeurs par le biais d'un dossier unique. Dans le cadre de cette programmation, la Ville a souhaité valoriser : réussite éducative, politique Jeunesse, fonction parentale, accès à l'emploi des jeunes, prévention santé et lutte contre les incivilités
- les dispositifs de Prévention Jeunesse du Conseil départemental : le poste prévention jeunesse de la Ville
- · les suites données au Dispositif de Réussite Educative (DRE)
- le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : un contrat d'objectifs et de financement passé entre la CAF et une collectivité locale ou un organisme non lucratif, afin de développer et optimiser l'offre d'accueil des enfants jusqu'à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse. Ce développement repose sur un diagnostic précis de l'offre existante et des besoins à venir, un schéma de développement planifié sur les quatre prochaines années, un financement contractualisé en fonction du projet retenu. Le CEJ reprend les actions engagées par la Ville, le CCAS et le Centre Social en matière de jeunesse et de petite enfance et comprend, en termes de développement, le nouvel Espace 11-25 ans (Lieu d'accueil loisirs et proximité LALP) ainsi que l'extension du nombre de places de la Maison de la Petite Enfance.
- la Ville et la CAF signeront prochainement **la Convention Territoriale des services aux familles**. Elle a pour objectif de contractualiser le partenariat pour le renforcement de l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Cette convention doit être partagée entre tous les partenaires du territoire autour d'axes en cours d'élaboration.
- Le dispositif Publics et Territoires de la Caisse d'Allocations Familiales créé pour poursuivre la dynamique engagée et visant à réduire les inégalités concernant le niveau de service rendu et la nature des réponses mises en oeuvre sur les territoires. Les actions mises en oeuvre sur les territoires doivent avoir pour objectif de répondre aux besoins particuliers des familles, prendre en compte leur contexte de vie et les ressources du territoire selon six axes. La Ville d'Haubourdin s'est engagée dans trois axes : accueil et handicap, soutien aux projets adolescents, accompagnement des problématiques des équipements et services d'accueil.
- Le Plan Mercredi qui met en place un cadre afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs répondant aux critères d'une charte qualité, le mercredi. L'État, en partenariat avec les CAF, accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux et faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Mais aussi avec les actions et dispositifs des partenaires de la Ville :

• les thématiques et objectifs définis sont en articulation avec le projet d'école des établissements maternels et élémentaires et des grands axes académiques de l'Education Nationale. Un lien est tissé avec le psychologue scolaire et le médecin scolaire pour une meilleure transversalité. Les Activités Pédagogiques Complémentaires tiennent compte de l'organisation du temps périscolaire et sont un lieu de partenariat entre l'école et la Ville

- les associations locales ont participé à l'élaboration du projet éducatif, elles en partagent les objectifs et certaines adaptent leur fonctionnement aux nouvelles exigences : les accueils de loisirs du Centre Social des petites vacances, samedis et mois de juillet et plus particulièrement les mercredis récréatifs inscrits dans le Plan Mercredi. Mais aussi le dispositif CLAS : ce dispositif vise à accompagner l'enfant dans ses devoirs après l'enseignement en utilisant d'autres méthodes pédagogiques que celles de l'école, en complémentarité. Une vraie continuité s'installe avec l'école par des échanges réguliers entre animateurs et enseignants. Les moyens utilisés sont le jeu, le collectif pour développer la motivation. La place des parents est fondamentale dans ce dispositif. Des temps d'ateliers encouragent leur présence auprès de leurs enfants. La présence de la référente famille de la structure est renforcée.
- échanges et prise en compte des évolutions dans les projets et fonctionnements de l'Institut Médico-Educatif Le Fromez et du Centre d'Observation, de Placement et de soin des Moutatchous
- les collèges et lycées sont associés à la réflexion autour du Projet Educatif Territorial et s'inscrivent dans un partenariat étroit en matière d'éducation avec la Ville (point écoute au collège, projet accès à la culture avec la bibliothèque,...)

II/ PILOTAGE ET OBJECTIFS

1 – Comité technique du PEDT

Sous le pilotage du Maire de la Ville et de l'adjoint délégué, un comité technique a été missionné pour l'élaboration du PEDT, le suivi et l'évaluation du PEDT. Il est composé de tous les acteurs enfance et jeunesse pour le public des 0-25 ans. Il a en charge également l'élaboration et le suivi du Plan Mercredi.

Composition:

- L'adjoint délégué aux affaires scolaires, la conseillère déléguée à la jeunesse et l'adjointe déléguée à la culture, les membres de la commission écoles, l'adjointe à la santé, famille et petite enfance
- L'Inspecteur de l'Education Nationale et les conseillers pédagogiques.
- Les services municipaux éducation jeunesse, police municipale, ressources humaines, sport, équipements culturels, restauration scolaire, finances, coordination des atsem, développement local et cohésion sociale (dont le DRE)
- Les services du CCAS : coordination petite enfance
- Les directeurs d'écoles publiques, le directeur des écoles privées, les enseignants d'écoles publiques, les représentants des collèges de la ville
- Les représentants issus des clubs sportifs
- Centre Social, association socioculturelle et de loisirs
- Un parent d'élève par école
- Le Centre d'Observation, de Placement et de Soins des Moutatchous
- l'IME le Fromez
- le Lycée Beaupré
- la CAF
- L'UTPAS
- le Centre d'Activités Sportives
- l'Union des Familles
- les apprentis d'Auteuil
- la directrice de la Maison de la Petite Enfance
- L'Espace Jeunes

Le comité se réunit à raison de deux fois par an en plénière. L'objet de ces rencontres porte sur le partage et la coordination des actions et l'évaluation du PEDT. Le comité technique a missionné des sous-groupes de travail dans le cadre de l'évaluation sur les thématiques des rythmes scolaires et de la parentalité ou encore du Plan Mercredi.

Le sous-groupe « rythmes scolaires » a mené les évaluations et enquêtes qui ont conduit au retour à la semaine de 4 jours d'enseignement.

Le sous-groupe « parentalité » a permis d'organiser en mai 2018 un séminaire à l'attention de tous les acteurs en lien avec les familles. Suite à ce séminaire un plan d'actions a pu être décliné. Le sous-groupe Plan mercredi a permis la signature de la charte qualité et la mise en place du plan mercredi.

La coordination du PEDT est assurée par Julie HOUZIAUX, Directrice jeunesse sport loisirs et culture de la Ville d'Haubourdin : jhouziaux@haubourdin.fr.

2 – Les autres instances

Le Conseil Municipal

Il s'est prononcé et a voté les sujets suivants préparés en commission écoles :

- la nouvelle proposition d'organisation du temps scolaire hebdomadaire avant transmission aux services de l'Education Nationale
- le Projet Educatif Territorial et sa convention
- · la charte qualité du Plan Mercredi

Les Conseils d'école

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. Il donne son avis sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement. Par ses compétences en matière d'organisation du temps scolaire, il a été consulté quant à la nouvelle proposition d'organisation hebdomadaire. Y siègent également un représentant élu de la municipalité ainsi que le référent unique de l'école (agent municipal). Le Plan mercredi y a également été discuté.

Le comité de pilotage Contrat Enfance Jeunesse

Le Comité de Pilotage procède chaque année à l'évaluation du contrat. Outre des élus et techniciens de la ville, il compte parmi ses membres des représentants du Centre Social et des conseillers techniques de la CAF qui ont pour mission d'accompagner les projets de développement, d'aider à l'élaboration d'un diagnostic de territoire, en tenant compte des ressources et des contraintes locales, et de l'écart entre l'offre et la demande d'accueil.

Le comité de la restauration scolaire

Il est constitué de représentants des parents d'élèves, d'élus et de techniciens de la commune. Il apporte son avis sur les pauses méridiennes. Lors d'une réunion tous les trimestres après les conseils d'école, ses missions sont les suivantes :

- porter un avis d'usagers du service : remarques et éléments d'amélioration
- proposer des sujets pour les bulletins municipaux, les animations,...
- conseiller sur des grands enjeux : la lutte contre le gaspillage alimentaire ou l'éducation à l'équilibre alimentaire

L'Equipe pluridisciplinaire de soutien - Comité Prévention Jeunesse

Dans un souci de cohérence et de transversalité, les réunions du Comité Prévention Jeunesse, animées par le Poste Prévention Jeunesse de la commune, ont été mutualisées avec les Equipes Pluridisciplinaires de Soutien animées par le coordinateur du Dispositif de Réussite Educative. Les rencontres de cette nouvelle instance sont animées conjointement par ces deux techniciens. Le public concerné est les 2-16 ans. Les 16-25 ans continuent à relever d'un Comité Prévention Jeunesse spécifique. Les techniciens de la Ville assurent cependant le lien entre les instances. Ces réunions ont lieu par zone géographique (Le Parc, Centre-Heurtebise, Petit Belgique) à raison d'une réunion par trimestre par secteur. Ces instances garantissent une bonne coordination des acteurs et la continuité éducative. Ces actions sont, avec les cellules de veille et de sécurité, rattachées au CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) des villes de Loos, Emmerin et Haubourdin. Les membres signataires de la charte : PPJ, DRE, Apprentis d'Auteuil, Centre d'Activités Sportives, Centre Social Le Parc, CMPP Jean Itard, CMP adultes, CMP enfants, UTPAS, Espace Jeunes, Mission Locale, MLDS, les 6 écoles primaires, les 3 collèges, le lycée Beaupré.

3 – les objectifs partagés

Les Projets Educatifs Territoriaux précédents ont rappelé la nécessaire collaboration et la mise en cohérence de tous les acteurs éducatifs locaux pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie. Pour favoriser cette ambition, les différents acteurs du projet se sont donné des objectifs éducatifs partagés, déclinés en objectifs opérationnels :

- Garantir la continuité éducative et la réussite scolaire pour tous par une dynamique d'acteurs, un soutien à la parentalité
- garantir la complémentarité et la coopération des acteurs
- assurer la communication entre les acteurs
- soutenir la réussite éducative des jeunes
- Promouvoir le vivre ensemble : citoyenneté, éducation à l'environnement, intégration, lutte contre les discriminations. Développement de l'autonomie et de l'engagement citoyen, prévention et soutien aux jeunes en difficulté
- développer l'autonomie et l'engagement citoyen
- créer du lien
- mener des actions préventives et soutenir les jeunes en difficulté
- Favoriser l'épanouissement de tous en assurant l'accès à une offre éducative diversifiée Eveils culturel, artistique et sportif, accessibilité de l'offre.
- proposer une offre diversifiée et accessible
- s'assurer d'une offre respectueuse du rythme de l'enfant

Ces objectifs sont renforcés et sont recoupés par <u>les quatre axes de la charte qualité du Plan</u> Mercredi :

- complémentarité éducative des différents temps de l'enfant
- accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- mise en valeur de la richesse du territoire
- développement d'activités éducatives de qualité

4 – Evaluation et suivi

Périodicité

Les membres du comité technique se réuniront pour des temps de bilan intermédiaire et au minimum une fois par an, pour réaliser un rapport d'activités à l'attention de l'autorité territoriale faisant apparaître une analyse du dispositif basée sur :

- l'étude du respect du rythme de l'enfant
- l'analyse des objectifs

Les membres du comité peuvent solliciter une réunion exceptionnelle si un sujet ne peut attendre les temps de concertation prévus.

Les indicateurs

- Pour les acteurs du temps scolaire :
- lien entre les disciplines scolaires et celles proposées en périscolaire

- évolution des résultats scolaires
- vigilance des élèves pendant les temps d'apprentissage
- nombre d'accidents signalés
- utilisation des locaux
- Pour les acteurs du temps péri scolaire :
- temps de déplacement
- disponibilité des locaux et adaptation aux activités
- adaptation des activités au moment de la journée
- alternance des temps en grands groupes et en petits groupes
- alternance des activités dirigées et des temps en autonomie
- respect des temps de repos et de jeu libre des enfants
- nombre d'inscrits et taux d'assiduité pour chaque activité
- taux de participation des garçons / des filles
- nombre d'activités moyen par enfant au cours de la semaine, du trimestre, de l'année
- Pour les acteurs du temps extra-scolaire :
- évolution du taux de fréquentation des structures associatives et municipales culturelles et de loisirs
- évolution du nombre de licenciés dans les clubs sportifs locaux
- taux de fréquentation de l'accueil de loisirs
- Pour l'ensemble des acteurs :
- existence et fréquence des temps de concertation
- élaboration de règles de vie collective partagées
- réflexion sur l'alternance des temps d'apprentissage, de repos, de jeux, de découverte
- Pour les parents :
- incidences des nouveaux horaires sur l'organisation familiale
- incidence sur les horaires de lever et de coucher des enfants
- motivation de l'enfant à aller à l'école, à l'accueil de loisirs ; à participer à des activités
- Pour la collectivité territoriale :
- incidence sur la politique éducative
- incidence sur le budget de la collectivité
- incidence sur les ressources humaines
- Pour le comité de pilotage :
- nombre de réunions dans l'année
- prise en compte des constats et évaluations émanant de la concertation des acteurs
- ajustements effectués en cours de projet
- compétences des intervenants sollicités
- objectifs atteints totalement, partiellement

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

A l'issue du comité technique de bilan, seront soumises à l'autorité territoriale, chaque année, les préconisations en termes de renouvellement ou avenant.

III/ ORGANISATION ET ACTIVITÉS

1 – Les rythmes scolaires et périscolaires

a) le temps d'enseignement

La réforme des rythmes scolaires a donné lieu à la rédaction et à la signature du Projet Educatif Territorial 2014-2017. Dans ce dernier, il a notamment été proposé une nouvelle organisation de la semaine d'enseignement sur neuf demi-journées.

Dans le cadre du renouvellement du Projet Educatif Territorial 2017-2020, une nouvelle organisation de la semaine d'enseignement a été validée après consultation des familles et des conseils d'école, sur neuf demi-journées avec des horaires adaptés aux familles de fratries scolarisées en maternelles et élémentaires.

Suite à la parution du Décret n°2017-1108 du 27 juin, la Ville a souhaité poursuivre la dynamique de concertation en confiant au comité technique du PEDT la réflexion sur une nouvelle organisation de la semaine. Il a été décidé de mener une consultation des enseignants et des familles qui se sont prononcés en faveur d'un retour aux huit demi-journées sur quatre jours. Le comité technique du PEDT a voté en faveur des 4 jours sur huit demi-journée et a proposé un nouvel emploi du temps.

La proposition est conforme aux exigences d'un emploi du temps qui ne doit pas organiser les enseignements sur plus de 24 heures hebdomadaires, ni sur plus de 6h par jour et 3h30 par demi-journée. La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

La Ville a transmis à l'Inspection de l'Education Nationale en février 2018 les emplois du temps ci-dessous, validés conjointement par le Conseil Municipal et les Conseils d'Ecole sur proposition du comité technique, accompagnés d'un courrier de demande de dérogation. Le Directeur Académique des Service de l'Education Nationale a validé les horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Maternelles	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45
	13h30 - 16h15	13h30 - 16h15	13h30 - 16h15	13h30 - 16h15
Elémentaires	8h30 - 11h50	8h30 - 11h50	8h30 - 11h50	8h30 - 11h50
	13h40 - 16h20	13h40 - 16h20	13h40 - 16h20	13h40 - 16h20

b) Les temps périscolaires de la Ville (qui intégreront le Plan mercredi)

Les accueils périscolaires de la commune sont pour l'instant en accueils non déclarés. Cependant, dans le cadre d'une réflexion menée avec la CAF et la DDCS, la Ville a le projet de déclarer le temps périscolaire des écoles publiques (accueils du matin et du soir et pauses méridiennes, les jours d'enseignement) en accueils collectifs de mineurs à compter de la rentrée 2019-2020. Cinq sites regroupant des enfants de 2 à 11 ans seront organisés.

Ces temps périscolaires respectent déjà les taux d'encadrement et se réfèrent au Projet Educatif territorial de la Ville.

Un plan de formation mis en place depuis plusieurs années qualifie les agents en leur permettant de passer le BAFA, le BAFD et le BPJEPS selon leurs missions.

Ces temps seront reliés au Plan mercredi à partir de la rentrée 2019-2020.

Les accueils garderies municipaux le matin et le soir

En moyenne, 75 enfants fréquentent les garderies du matin et 150 celles du soir.

- un accueil le matin avant l'enseignement de 7h à 8h20 : les enfants sont accueillis de manière échelonnée. Des activités ludiques calmes sont proposées aux enfants pour bien commencer la journée et vivre une transition douce entre la maison et l'école.
- Un accueil le soir après l'enseignement de 16h15 (maternelles) ou 16h20 (élémentaires) à 19h : les enfants pris en charge après l'école peuvent prendre un goûter fourni par les parents. Différentes activités sont proposées selon l'envie de l'enfant. Les départs sont échelonnés.

Le déroulement

Pour le bien-être des enfants et le confort de l'activité, les maternels et les élémentaires ont été séparés. Les horaires ont été adaptés au changement de rythme scolaire tout en préservant la même amplitude horaire (à partir de 7h le matin et jusque 19h le soir).

Le contenu

Les garderies sont organisées selon 3 axes :

- temps calme autour du livre
- temps de loisirs créatif
- temps de partage avec les autres autour de jeux de société ou de plein air selon la météo Selon son humeur, son état de fatigue l'enfant mène l'une ou l'autre de ces activités. Elle peut être interrompue quand le parent vient chercher l'enfant. Elle peut être prolongée avec le parent sur place ou à la maison si ce dernier le souhaite.

Un accueil le midi : la pause méridienne

1390 enfants sont inscrits à la restauration scolaire. Ils peuvent la fréquenter ponctuellement ou régulièrement.

La pause méridienne est un temps d'animation et un temps de restauration organisés en un, deux voire trois services. Pendant le temps d'animation, les enfants ont le choix entre 4 espaces de jeux (calme, sportif, libre, créatif). La participation des enfants est basée sur leur libre choix selon leurs aspirations, leurs attentes, leurs besoins.

La Ville d'Haubourdin s'inscrit dans une démarche de qualité en terme d'accueil, par la formation des personnels et le respect des normes d'encadrement mais aussi par les exigences du cahier des charges des repas (sécurité et équilibre alimentaires, produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable, accueil d'enfants souffrant d'allergies alimentaires...).

La Ville peut faire appel à des intervenants extérieurs pour proposer des activités spécifiques : ateliers philophiques, ateliers arts plastiques,...

Le temps de pause méridienne est organisé les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant le temps scolaire. Ces temps sont ouverts aux élèves des écoles élémentaires et maternelles. La réforme des rythmes scolaires a eu un impact sur le temps de la pause méridienne réduisant le temps de pause à 1h45 à la rentrée 2018-2019.

Modalités

di)

Pour l'ensemble de ces temps périscolaires, la Ville propose :

- un taux d'encadrement adapté : un adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans / un adulte pour 18 enfants de 6 ans et plus
- du personnel qualifié : formation BAFA, Atsem, CAP petite enfance ainsi que BAFD et BPJEPS pour l'encadrement. Des intervenants extérieurs.
- du matériel : malles de matériel pédagogique
- une équipe de coordination qui accompagne les encadrants, les conseille

Concernant la politique tarifaire, les garderies sont organisées en 2 créneaux et le tarif est modulé selon les quotients familiaux. Pour la restauration scolaire, le tarif diffère selon l'âge des enfants : un tarif maternelle et un tarif élémentaire. Ce tarif sera modulé selon les quotients familiaux à la rentrée 2019-2020. La politique tarifaire est accessible. La Ville a mis en place, pour le paiement des services périscolaires un compte famille. Les démarches de paiement s'en voient simplifiées.

Seuls les enfants inscrits préalablement au service et ayant réservé l'activité peuvent en bénéficier. Si l'enfant n'est pas inscrit, il ne peut être remis par le parent ou l'enseignant au personnel municipal de la garderie.

Le tarif du second créneau du soir est majoré car le retour tardif de l'enfant à la maison n'est pas encouragé. Tout créneau entamé est dû.

c) les activités du mercredi du Centre Social (intégrés au Plan Mercre-

La Ville a délégué au Centre Social l'organisation des mercredis loisirs. Ce dernier décline ces accueils sur ses trois antennes de quartier : Heurtebise, Petit Belgique et Le Parc.

Les objectifs des accueils du mercredi sont les suivants :

- Développer les valeurs du Vivre Ensemble
- Développer la curiosité, l'imaginaire et la créativité des enfants
- Respecter les rythmes de l'enfant, ses choix et ses envies
- Impliquer les parents dans la vie du Centre

Les moins de 6 ans représentent 88 enfants et les plus de 6 ans, 108 enfants. L'encadrement est assuré par trois référents de quartier, une éducatrice spécialisée, un DEJEPS, des animateurs BAFA, des animateurs stagiaires.

Les enfants de 2-5 ans, 6-10 ans et 11-17 ans mènent les activités de 9h à 12h et de 14h à 17h30. L'accueil se fait à 8h30 et 13h30. Les enfants peuvent être pris en charge sur le temps du midi pour la restauration. Une garderie est proposée à 8h le matin et de 17h30 à 18h30 le soir. L'inscription se fait au trimestre.

Les tarifs sont fonction du quotient familial et de la composition de la famille, par demi-journée. Le dispositif Loisirs Equitable Accessible de la CAF est appliqué.

Les activités proposées sont diversifiées afin de plaire au plus grand nombre et de permettre un champ de découvertes large :

- Arts plastiques
- jeux sportifs
- grands jeux
- ludothèque
- rencontres intergénérationnelles
- sorties piscine
- sorties culturelles sur le territoire et la métropole

Le mercredi matin, plusieurs ateliers sont proposés et les enfants choisissent leur activité selon leurs souhaits et besoins. L'après-midi est consacré aux grands jeux et aux sorties. Les activités sont souvent organisées en cycle avec une notion de progressivité.

Les partenariats sont nombreux sur le territoire, notamment avec les équipements culturels, les maisons de retraite, les écoles.

Projets « Les mercredis cultes : la culture pour les plus jeunes »

Le Centre social met en place une nouvelle action qui vise à éveiller la curiosité des enfants sur le plan artistique et à déclencher chez eux une sensibilité culturelle.

Le retour à la semaine de quatre jours permet une journée complète d'activités le mercredi. Cela offre la possibilité d'organiser une sortie culturelle de qualité en groupe restreint, chaque mois sur chaque antenne.

Afin de connaître les envies des enfants, un photo-langage est mis en place. Tous les enfants de 3 à 10 ans sont interrogés sur divers thèmes culturels. Les enfants s'impliquent donc dans le choix des sorties. Grâce au photo-langage le thème de la sortie émerge. Les enfants ayant choisi la sortie y participeront. Les enfants de tout âge pourront participer avec un encadrement et une approche spécifique.

L'accompagnement se fera par des animateurs, des parents et des bénévoles de l'association. Chaque référent de site sera formé à l'accompagnement culturel.

Parallèlement aux sorties, un artiste local sera invité sur les trois antennes. Il pourra faire une démonstration de son art mais aussi dialoguer avec les enfants. Aucune participation financière supplémentaire ne sera demandée aux familles.

d) Les axes des projets d'école pris en compte dans la conception des activités périscolaires du plan mercredi

Les grands axes académiques ont été pris en compte dans la conception des activités des différents temps périscolaires. Est recherchée la continuité éducative pour garantir une cohérence des différents temps de l'enfant.

<u>AXE 1 / LA REUSSITE DE TOUS :</u> Déjouer les déterminismes pour permettre à tout élève de réussir

Les leviers qui seront repris dans les projets d'école :

- Améliorer les conditions d'apprentissage des élèves les plus fragiles
- Mieux accueillir les élèves à besoins éducatifs particuliers, en grande difficulté scolaire et/ou en situation de handicap
- Lutter contre le décrochage selon une démarche avant tout préventive
- Ramener l'école vers les parents qui en sont le plus éloignés et leur redonner confiance en l'école

A noter que la mise en place d'un Sas roms à Haubourdin, fruit d'un partenariat Ville, Métropole Européenne de Lille et association La Sauvegarde, facilite la scolarisation et le suivi des enfants roms.

AXE 2/ L'EXCELLENCE POUR TOUS : Permettre à chacun de réaliser un parcours ambitieux et insérant.

Les leviers :

- éduquer à la mobilité en construisant pour chaque élève un «parcours mobilité» de la maternelle à l'enseignement supérieur
- Développer l'ouverture au monde et les compétences psychosociales (apprentissage précoce et massif des langues vivantes, accès à l'éducation artistique et culturelle, développement du sens de l'engagement et du collectif)

AXE 3 / LA PERFORMANCE AU SERVICE DE TOUS

Objectif: formation des personnels

Le plan mercredi sera présenté lors des Conseils d'école du premier trimestre 2018-2019. Le projet éducatif et les projets pédagogiques du Centre social seront présentés lors des Conseils d'école du second trimestre 2018-2019.

Par ailleurs, en 2019, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale va organiser une formation commune aux enseignants et agents territoriaux. Elle aura pour objectifs :

- Créer du lien entre les acteurs de l'école maternelle par le biais d'une culture commune
- Définir des gestes professionnels communs en termes de langage, de posture, de positionnement vis-à-vis des familles.
- Connaître le rôle de chacun.

e) La prise en compte du handicap

La Caisse d'Allocations Familiales a lancé en 2014 des appels à projets dans le cadre du fonds "publics et territoires" pour répondre aux besoins particuliers des familles. La Ville et le Centre social ont déposé un dossier pour favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les activités périscolaires et extrascolaires. Les équipes ont été renforcées en conséquence et un projet d'accueil est formalisé systématiquement avec la famille. Un travail de formation des animateurs à la prise en charge des enfants et des jeunes en situation de handicap est également mené ainsi que des actions de sensibilisation. Par ailleurs, s'est engagée une coordination des acteurs pour optimiser les conditions d'accueil et développer les projets transverses. L'accueil des enfants porteurs de handicap fait l'objet de contacts et échanges entre les partenaires, Ville,

Centre social, IME Le Frometz, Centre d'observation et de placement des Moutachous, Centre régional de ressources sur l'autisme.

Une démarche de formation des équipes de la petite enfance, de la pause méridienne et des garderies municipales s'est également engagée avec l'Apei Papillons Blanc de Lille. Après des temps d'imersion en IME, les agents bénéficieront d'un temps de formation. Des outils seront également fournis pour faciliter l'accueil des enfants quel que soit leur handicap.

2 – les moyens

a) Les équipements de qualité et structurant le territoire

Les équipements sportifs

Une vingtaine de pratiques sportives est répertoriée avec différents clubs afférents. Avec des équipements sportifs dans chaque quartier, la pratique du sport est diversifiée et accessible à tous.

- Petit Belgique : complexe omnisports Therey Godin, stade Beaupré, terrain synthétique, salle GRS, courts de tennis, stand de tir, piste d'athlétisme, city stade, boulodromes
- Le Parc : Salles Lisbonne, Bucarest, Tapis Vert, city stade, salle de tennis de table
- Le Centre-Heurtebise : salle du Bocquiau, plateau Cordonnier, salle de gymnastique, piscine intercommunale, salle tennis de table, stade Crépy, mini stade Valmy

Les équipements culturels

- Le Centre Culturel Paul-André Lequimme et la Ferme du Bocquiau : une programmation culturelle tout public et toutes disciplines avec régulièrement des actions en direction du jeune public, des écoles, du Centre social. Des ateliers de pratiques artistiques (théâtre, arts plastiques).

Les équipements d'accueil et de loisirs

- 3 antennes du Centre Social : Petit Belgique, Centre/Heurtebise, Le Parc
- des espaces extérieurs : mare pédagogique, jardin public, bois de la Tortue, bois de l'Evêché, marais de la Canteraine
- un Espace 11-25 ans : un équipement permettant des accueils de loisirs et un accueil foyer, complémentaires de l'offre du Centre social
- la ludothèque du Centre Social: L'île aux jouets est une salle de jeux éducatifs et de société, ouverte aux enfants de o à 4 ans accompagnés d'un adulte. Des temps d'activités autour du jeu y sont également organisés.

b) Des dispositifs financiers pour l'accès de tous aux activités sportives, culturelles ou de loisirs

Un dispositif facilite l'accès de tous aux activités : le Passeport Loisirs. Il prévoit l'attribution d'une bourse représentant 50 % du montant de l'inscription ou de la cotisation, plafonnée à 31 € par demandeur, sous conditions (être Haubourdinois, être âgé de 3 à 25 ans, être écolier, collégien, lycéen ou assimilé, étudiant boursier à la charge des parents, demandeur d'emploi, salarié. Dans tous les cas, le quotient familial doit être inférieur à 600 €. Enfin l'activité choisie doit être pratiquée à Haubourdin).

Le Centre Social et le Centre Culturel ont adhéré au dispositif Crédit Loisirs. Il s'agit d'un dispositif d'accès à la culture comprenant une carte d'adhésion (gratuite) permettant d'acheter des chéquiers Crédit-Loisirs composés de 4 coupons. Ces coupons permettent de payer l'entrée d'une grande majorité des programmations culturelles de la Métropole lilloise, notamment celle du Centre Culturel d'Haubourdin. Le Crédit-Loisirs s'adresse aux personnes dont la situation financière est un obstacle à la participation aux évènements culturels de la Métropole (personnes sans ressources, demandeurs d'emploi, personnes en formation, en contrat CAE, allocataires du RSA et/ou bénéficiaires de la CMU,...).

c) Les conventions partage des locaux

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la Ville signe chaque année avec les directeurs d'école, une convention de partage des locaux et du matériel. Cette convention définit l'utilisation des locaux et du matériel scolaires entre l'équipe éducative et les intervenants encadrant les activités périscolaires mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (temps de garderie, de pauses méridiennes et nouvelles activités périscolaires). Ce document permet de réguler le fonctionnement pendant l'année, garantir les responsabilités de chacun, permettre des conditions d'accueil favorables pour les enfants.

De la même manière, pour les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, une convention tripartite est signée entre la Ville, le Centre Social et l'école lorsque des locaux scolaires sont utilisés.

3 – la place des familles

Le projet éducatif territorial 2017-2020 proposait comme axes de travail les éléments suivants :

- accueillir et informer les familles :
- participer et favoriser la coordination des acteurs éducatifs
- animer les actions

• Espace d'expression Parentale

L'Espace d'Expression Parentale est un dispositif à l'initiative du CCAS, mis en place en 2008 dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative et du dispositif REAAP soutenu par la CAF. Ce projet trouve ses origines dans un diagnostic de territoire et dans une recherche d'actions sur « les appuis à la fonction parentale et leurs usages », menés d'octobre 2005 à septembre 2006 par un groupe d'étudiants de l'institut Supérieur de l'Action Sociale de Lille 3. La problématique dégagée concernait la non fréquentation des structures mises en place pour aider les parents. Il s'agit d'un espace (l'Apparté, dans le quartier du Parc) ouvert aux parents de tous âges et de tous horizons qui souhaitent s'informer, échanger et débattre et rencontrer d'autres parents. Le mode d'accueil proposé :

- Groupe de parole avec et sans thématique
- Selon les situations, les parents peuvent être orientés vers des professionnels et structures plus adaptés.

L'accueil de l'enfant n'est pas un objectif prioritaire de la structure, la parole des parents peut être davantage libérée en l'absence de leur enfant. Cependant, la présence des enfants de moins de 3 ans est tolérée, et le matériel nécessaire à leur accueil est disponible. L'idée originelle de l'action est de mettre en place des outils d'aide et de soutien à la fonction parentale, sans contraintes,

sans discrimination et sans identification à une structure sociale. Il s'agit de sortir les parents de l'isolement. Ouvrir l'Apparté, c'est créer un espace de rencontre, d'écoute, d'information et d'animation pour les parents, en collaboration avec les autres instances éducatives, sociales et sanitaires de la ville. Les objectifs opérationnels sont d'ouvrir un lieu de proximité pour les Haubourdinois, offrir l'accueil et l'écoute aux parents, accompagner et soutenir les parents dans leurs préoccupations liées à l'éducation, aider les parents à retrouver confiance en eux et à réaffirmer leurs compétences de parents, tisser ou retisser des liens avec d'autres parents et les encourager à partager leurs propres expériences, orienter les familles vers des organismes adaptés en fonction de leurs besoins, développer des partenariats avec les structures éducatives, sociales et sanitaires

• Ateliers parents/enfants et Lieu d'Accueil Enfants Parents du Centre Social

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents est un lieu de rencontre sans inscription, anonyme, gratuit et confidentiel. Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels, tels sont les principaux objectifs de ce lieu où l'accueil est effectué par des professionnels formés à l'écoute. L'agrément CAF de ce lieu a été renouvelé.

Le Centre Social a également poursuivi ses actions dans le cadre du dispositif Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, avec une extension aux enfants de l'école Le Petit Prince. Outre l'aide aux devoirs, qui constitue un premier vecteur d'échange avec les familles, la structure propose des ateliers « éveil toi » qui permettent à l'enfant de découvrir différentes activités (cirque, arts plastique, éveil musical), de gagner en confiance en soi mais aussi de partager des moments conviviaux et ludiques avec ses parents lors des temps ouverts aux familles. L'action est proposée dans les trois antennes du Centre Social avec une fréquentation satisfaisante. On constate que pour ce qui est du public des collégiens, il s'agit principalement de jeunes ne bénéficiant pas de l'accompagnement des parents pour leurs devoirs. Les enfants et jeunes sont souvent orientés par les enseignants. Enfin, le Centre Social mène également une action ludothèque dont les goûters jeux notamment, dans les structures, sont des vecteurs de temps privilégiés parents enfant en fin de journée.

Pour faciliter l'implication des familles, certaines activités peuvent servir de support : un accueil café, l'apport de matériel, la confection de goûters, de déguisements, de costumes, l'arbitrage, les conseils.

Le Centre social organise également une fête de la famille pour valoriser les expériences positives, des temps d'échange et de rencontre parents/enfants ainsi que des ateliers parents/enfants (cirque en famille, sport en famille, ateliers cuisine,...).

D'autres projets seront également développés pour renforcer la fonction parentale et la place des familles : un temps d'accueil en présence des référents jeunesse et famille pour les parents essouflés voire dépassés, un café des parents avec des thématiques, des sessions de formation « coacher mon enfant vers l'épanouissement ».

• Espace jeunes

L'Espace Jeunes est un lieu d'accueil et de loisirs pour les 11/25 ans. Un accueil particulier est destiné aux parents au moment de l'inscription. A cette occasion, le directeur présente la structure aux parents, le projet pédagogique ainsi que les différents temps d'accueil qui sont mis en place. Pendant les périodes de vacances scolaires, l'Espace Jeunes est ouvert aux parents pendant le temps de l'accueil, pour partager un temps agréable avec leur enfant et les copains de ce dernier autour d'un jeu de société, d'une partie de ping pong ou de baby foot. Le soir, les parents sont accueillis sur le temps de bilan quotidien de la journée, ce qui leur permet de savoir ce qu'a fait leur enfant, tant en termes d'activités que de comportement. De plus certains jeunes

adultes sont eux-mêmes parents et trouvent auprès des adultes de la structure une écoute bienveillante concernant l'éducation de leurs enfants.

• les ateliers du Dispositif de Réussite Educative

Outre l'Espace d'Expression Parentale décrit plus haut, le DRE propose d'autres actions autour de la parentalité. Dans le cadre du partenariat avec l'Education Nationale, des Activités Pédagogiques Complémentaires autour du langage ont été développées dans toutes les écoles maternelles de la ville. Ces APC font suite au projet « Communiquons ensemble » initié il y a quelques années dans le quartier du Parc. Les enfants repérés sur le temps d'enseignement comme nécessitant un accompagnement particulier autour du langage sont pris en charge par les enseignants et l'éducatrice de jeunes enfants du DRE. Cette action, étendue à toutes les écoles maternelles de la Ville, de stimulation langagière se fait en lien fort avec les familles.

• Les ateliers de la bibliothèque

Les Bébés lecteurs sont proposés aux tout-petits (o- 4 ans) et à leurs parents. Il s'agit d'une heure du conte à la découverte d'albums jeunesse. Les séances ont lieu dans les différents quartiers de la ville pour garantir leur accessibilité (Centre Social Le Parc, Jardin enchanté, Bibliothèque).

Différentes actions ont été mises en place en 2018 concourant à la poursuite de ces axes de travail :

• Le séminaire parentalité

Dans le premier Projet Educatif Territorial (2014-2017), rédigé par la Ville d'Haubourdin et ses partenaires, la place des familles était valorisée en tant qu'acteur éducatif privilégié dans le parcours des 0-25 ans. Un diagnostic auprès des familles et des partenaires a permis de développer des pistes de réflexion pour répondre aux questions de la parentalité dans le cadre du Projet Educatif 2017-2020. Le Comité Technique du PEDT a donc décidé de convier les acteurs du réseau de partenaires à un séminaire autour de la question de la parentalité le jeudi 24 mai 2018. Il s'agissait d'un moment convivial d'échange de pratiques, permettant à chacun de mieux appréhender l'ensemble des thématiques liées à la parentalité pour ensuite informer et orienter les familles. Suite à ce séminaire dont les échanges lors de tables rondes ont donné lieu à des constats et à des propositions d'action, des réunions de travail sont organisées pour établir un plan d'actions.

Lors du séminaire, la réalisation d'un guide recensant les acteurs de la parentalité à l'attention des familles et des partenaires a été plébiscité. La Ville a réceptionné les fiches identité des partenaires qui permettront d'alimenter le guide. Les partenaires sont en train de travailler à l'élaboration du guide.

Le groupe de travail parentalité du PEDT est en train de réfléchir à des propositions d'actions en lien avec les grands enjeux repérés dans la synthèse du séminaire parentalité :

- devenir parents
- le lien familles-partenaires
- le lien entre partenaires

• Première scolarisation par le service petite enfance du CCAS

La première scolarisation en maternelle, notamment pour les enfants de moins de trois ans est un moment de séparation difficile pour l'enfant mais également pour les parents. Le projet de première scolarisation s'attache à proposer des actions permettant de vivre le mieux possible les émotions suscitées par cette première rentrée. En juin et début juillet 2018, enfants et parents ont pu découvrir l'école et l'équipe pédagogique au cours de réunions et animations au sein des établissements scolaires organisées conjointement par l'Education Nationale et les services de la Ville et du CCAS. Des outils ont été transmis : abécédaire, contacts et dates de réunion autour de la parentalité, petite carte postale pendant l'été pour se rappeler au bon souvenir de l'enfant et de ses parents. A la rentrée, un accueil spécifique fut proposé pour les nouveaux arrivants avec un renforcement du personnel municipal atsem et la présence des services municipaux pour accueillir les questions des parents autour d'un café.

• Ateliers sophrologie dans le cadre du dispositif de réussite éducative

L'idée est de pouvoir permettre à un petit groupe fixe d'enfants et de parents de bénéficier de quelques séances, tous les quinze jours hors vacances scolaires, de sophrologie (encadrées par une professionnelle diplômée). Les objectifs sont divers :

- permettre aux parents un moment convivial bienveillant -sécurisant et uniquement pour eux, rompre l'isolement, avoir des techniques de relaxations/détente, avoir une meilleure image/estime de soi, valoriser les compétences de chacun.
- permettre aux enfants un atelier collectif avec ses pairs, développer des techniques pour la gestion de l'expression de ses émotions, développer la confiance en soi, valoriser les compétences de chacun d'entre eux, participer au travail d'acceptation de règles/limites fixées au sein d'un groupe.

Ces ateliers se veulent complémentaires du suivi individuel que propose le service de réussite éducative. L'action est en cohérence avec le parcours proposé à l'enfant et sa famille. Les ateliers sont ouverts aux orientations des partenaires.

CONCLUSION

Le Projet Educatif Territorial vise à intégrer l'ensemble des acteurs et des dispositifs pour donner du sens et de la cohérence à tout le volet éducatif du territoire en direction des 0 - 25 ans révolus. Il recense la plupart des acteurs, actions et dispositifs et a vocation à évoluer. Ainsi a-t-il intégré le Plan Mercredi.

La politique de la collectivité en matière d'éducation s'appuiera sur ce Projet Educatif Territorial. Cependant son évolution et la pérennisation de ses actions seront déterminées par les élus selon les priorités en s'appuyant sur une analyse régulière des besoins, des moyens humains, techniques et financiers déployés en interne et par les partenaires extérieurs.

Le Conseil Municipal du 14 novembre 2018 a autorisé M Le Maire à signer le Projet Educatif Territorial, suite à la consultation du comité technique du 8 novembre 2018.

Le Maire d'Haubourdin, Vice-président de la Métropole Européenne de Lille,

Bernard DELABY







